

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

14 février 2025

Date d'affichage :

24 février 2025

**Objet : Élection d'un Adjoint
au Maire suite à la démission
du premier adjoint au Maire**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°02/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix neuf février à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Étaient absents excusés : Madame Sylvie MERCIER ;

Madame Sylvie LURETTE GODDET est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°01/02/2025

Élection d'un Adjoint au Maire suite à la démission du premier adjoint au Maire

Monsieur CAMUS a quitté ses fonctions de premier adjoint au Maire de Lornay. Ses délégations étaient les suivantes :

- ✓ Urbanisme : délégation de fonction et de signature de tout acte administratif courant du service urbanisme : courriers usuels, attestations, certificats d'urbanisme, certificats de conformité, et toute autre autorisation d'occupation des sols, y compris les permis d'aménager, les permis de construire et l'exercice du droit de non préemption urbain ;
- ✓ Finances : délégation de fonction et de signature de tout engagement de dépenses (devis, bons de commande, mandats) et de recettes (titres) dans le cadre du budget communal ainsi que les délibérations, arrêtés, les conventions et tout autre courrier ou note relatifs aux finances.
- ✓ Fonctions d'Officier d'Etat Civil
- ✓ Suppléant au Conseil Communautaire

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Philippe CAMUS par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- ✓ Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020.
- ✓ Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :

- Il prendra le rang après tous les autres
- Toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est vacant (art L2122-10 du CGCT)
- ✓ Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ✓ De fixer le nombre d'adjoint à trois
 - ✓ Que les adjoints élus le 25 mai 2020 avanceront d'un rang soit
- 1er adjoint : Madame Sylvie LURETTE GODDET
2ème adjoint : Monsieur Emmanuel DUCRET
3ème adjoint : Monsieur Aurélien LEGRAND
- ✓ Délégation de chaque adjoint :

1er adjoint – Madame Sylvie LURETTE GODDET

- Finances : délégation de fonction et de signature de tout engagement de dépenses (devis, bons de commande, mandats) et de recettes (titres) dans le cadre du budget communal ainsi que les délibérations, arrêtés, les conventions ou tout autre courrier ou note relatifs aux finances.
- Administration générale : délégation de fonctions et de signature de tout acte administratif relatif à la gestion des ressources humaines et à l'organisation des services (arrêtés, délibérations, conventions, courriers, notes) ainsi que les convocations aux réunions et notamment celles du conseil municipal Marchés publics : délégation de fonctions et de signature de tout acte administratif relatif aux marchés publics.
- Fonctions d'Officier d'Etat Civil

2ème adjoint – Monsieur Emmanuel DUCRET

- Suppléant au Conseil Communautaire
- Travaux : Délégation de fonctions et de signatures pour tout acte administratif courant des services techniques : courriers, attestations, visas des factures, permissions de voirie, autorisation d'élagage, arrêtés de circulation et d'alignement, devis et bons de commande ;
- Développement durable : la coordination des actions en matière de développement durable.
- Fonctions d'Officier d'Etat Civil.

3ème adjoint – Monsieur Aurélien LEGRAND

- Urbanisme : délégation de fonction et de signature de tout acte administratif courant du service urbanisme : courriers usuels, attestations, certificats d'urbanisme, certificats de conformité, et toute autre autorisation d'occupation des sols, y compris les permis d'aménager, les permis de construire et l'exercice du droit de non préemption urbain
- Affaires scolaires et périscolaires : Délégation de fonctions et de signatures pour tout acte administratif concernant la gestion du groupe scolaire, mise en œuvre des interventions municipales en milieu scolaire et périscolaire, relations avec l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire, l'Académie, les actions liées à la restauration et à la garderie, la participation aux conseils d'école.
- Fonctions d'Officier d'Etat Civil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
LURETTE GODDET Sylvie

Le Maire :
KENNEL Laurence



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-SAVOIE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

14 février 2025

Date d'affichage :

24 février 2025

**Objet : Indemnité de fonction
des élus**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture d'ANNECY
(Haute-Savoie) le

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°02/2025

De la Commune de LORNAY

Séance du 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix neuf février à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence KENNEL, Le Maire.

Étaient présents : Mesdames Laurence KENNEL, Béatrix FORESTIER, Sylvie LURETTE GODDET et Cécile BLONAY ;

Messieurs Philippe CAMUS, Emmanuel DUCRET, Aurélien LEGRAND, Cédric DUPUIS, Alexis LUTRINGER et Jean-Baptiste MONDOU ;

Étaient absents : Messieurs Alban LEDUC, Patrick REYNAUD, BLARD Sylvain et NOGUEIRA DIAS Francisco ;

Étaient absents excusés : Madame Sylvie MERCIER ;

Madame Sylvie LURETTE GODDET est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°02/02/2025

Indemnité de fonction des élus

Suite à la démission du premier adjoint, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de définir le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes.

Pour rappel, les indemnités mensuelles du Maire et des Adjointes, calculées en fonction de la strate démographique de la commune, sont proposées en début de mandat selon les barèmes de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) au taux maximal de 40.3 % de l'indice brut 2027 soit 1 656.54 € pour le Maire et 10.7 % pour les adjoints soit 439.83 €. (Indice 2024)

Le 17 juin 2020, le conseil municipal a délibéré avec proposition de baisser les barèmes proposés et de les porter aux taux suivants :

35.65 % de l'indice brut 1027 soit 1 386.57 € brut pour le Maire

9.48 % de l'indice brut 1027 soit 368.71 € brut pour l'adjoint au maire

Madame le Maire demande de débattre sur ce sujet, notamment sur deux propositions : maintenir le taux actuel de 9.48 % de l'indice brut 1027 pour les adjoints ou augmenter le taux en partageant l'indemnité du 4ème adjoint démissionnaire dans la limite du plafond autorisé à partir du 1er mars 2025.

Le conseil municipal approuve à 7 voix pour et 4 abstentions de fixer le taux de l'indemnité des adjoints à 10.7 % de l'indice brut 1027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Secrétaire de séance :
LURETTE GODDET Sylvie



Le Maire :
KENNEL Laurence

